

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU
PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS
RADIOACTIFS DU 9 JANVIER 2020 SUR LES CONCLUSIONS ET SUITES
DU DÉBAT PUBLIC PNGMDR

Participants

Organisation	Représentant(s)
ANDRA	Mme ELLUARD
ORANO	M. ROMARY
CEA	M. DELEUIL
EDF	M. GIRAUD
FRAMATOME	Mme MAGDALINIUK (en audio)
ASN	M. KASSIOTIS
	M. SABOULARD
ASND	M. GIOVANNONI
DGEC	M. LOUIS
	Mme LALAUT
	Mme CHATY (en audio)
DGPR	M. BETTINELLI (en audio)
	M. CANDIA (en audio)
ACRO	M. AUTRET
FNE	M. BLAVETTE (en audio)
WISE-Paris	Mme BESNARD
CLIS-BURE	M. JAQUET (en audio)
IRSN	Mme PELLEGRINI

En préambule, M. Louis (DGEC) rappelle que les maîtres d'ouvrage publieront leur décision sur les suites à donner au débat public PNGMDR au plus tard le 25 février 2020.

M. Blavette (FNE) invite à lire en particulier la partie « Les enseignements du débat public » du bilan du débat émis par la Commission nationale du débat public.

M. Kassiotis (ASN) propose aux participants de discuter successivement des différents thèmes mentionnés dans la synthèse du compte-rendu de la Commission particulière du débat public (CPDP)

1. Sur la requalification ou non de certaines matières en déchets

M. Louis (DGEC) interprète les conclusions de la CPDP comme relevant davantage d'une attente sur des aspects de méthode à consolider concernant la décision de classement en matière ou déchet.

Pour M. Giraud (EDF), le prochain PNGMDR devra davantage clarifier l'état des lieux des flux et stocks des matières, et les perspectives de valorisation.

M. Kassiotis (ASN) ajoute que le manque de lisibilité peut aussi être lié au manque d'articulation entre les différents exercices prospectifs incluant des scénarios d'évolution du parc nucléaire ou du « cycle du combustible ».

M. Louis (DGEC) propose que le tableau existant dans le PNGMDR 2016-2018 en page 65 associe, à chaque perspective concrète de valorisation de chaque matière, un plan de mise en œuvre jalonné temporellement, et explicite les moyens à mettre en œuvre pour les concrétiser.

M. Romary (Orano) indique que l'idée de davantage préciser les critères décisionnels de classement en matières ou déchets se heurte à la difficulté de la prise en compte de nombreux facteurs, autres que les perspectives de réutilisation.

M. Giraud (EDF) insiste sur l'intérêt de définir plusieurs scénarios représentatifs associés à des enjeux clairement exposés.

M. Autret (ACRO) souhaite que les perspectives de valorisation soient différenciées selon que ces perspectives reposent sur des enjeux industriels, de R&D, de politique énergétique, etc. La visibilité pour le public des perspectives de valorisation doit être rendue plus lisible dans le prochain plan.

M. Louis (DGEC) conclut en indiquant que les perspectives de valorisation pourraient faire l'objet de davantage de précision à travers des conditions, jalons et plans d'actions clairement définis.

2. Sur le développement de nouvelles capacités d'entreposage pour les combustibles usés

Pour M. Giraud (EDF), le débat a permis de confirmer le besoin de nouvelles capacités vers 2030, d'explicitier les différences entre l'entreposage sous eau et l'entreposage à sec, et de justifier les choix effectués par rapport aux alternatives.

M. Autret (ACRO) ajoute que le choix de la France d'entreposer sous eau plutôt qu'à sec pourrait être clairement expliqué dans le PNGMDR. M. Giraud (EDF) précise que ce choix résulte en effet de la nature du combustible usé à entreposer mais aussi de l'intérêt de l'entreposage sous eau en termes de récupérabilité. Une analyse similaire a été faite en Suède, qui a retenu l'option entreposage sous eau pour des raisons de récupérabilité démontrée des combustibles usés.

M. Blavette (FNE) souhaite que le stockage des combustibles usés soit davantage étudié dans le PNGMDR. Il est également favorable à ce que les études sur l'entreposage à sec soient poursuivies.

M. Autret (ACRO) souhaite que la production de déchets soit davantage précisée selon que soit appliquée ou non une stratégie de retraitement des combustibles usés.

M. Giraud (EDF) précise que le projet de piscine centralisée se veut compatible avec une valorisation ultérieure des combustibles usés, mais aussi avec un stockage direct.

M. Kassiotis (ASN) indique que le futur plan confirmera le besoin d'un entreposage sous eau et que des études supplémentaires sur l'entreposage à sec pourraient être demandées. Par ailleurs, comme le suggère M. Autret (ACRO), le plan pourrait préciser les technologies utilisées dans le monde, en faisant référence à l'expertise IRSN demandée dans le cadre du débat public.

3. Sur l'élargissement ou non des possibilités de dérogation au principe de gestion par zonage des déchets TFA

Pour M. Giraud (EDF), le débat public a permis d'avancer sur la possibilité de mettre en place de seuils de libération, de faire évoluer la réglementation en ce sens, et de pouvoir valoriser les matériaux à partir d'un certain seuil. Il indique qu'EDF est en capacité de répondre aux exigences en matière de capacités de contrôle fiables pour le projet d'installation dédiée de fusion des matériaux métalliques.

M. Louis (DGEC) indique que le compte-rendu de la CPDP mentionne que les arguments retenus par les tables lors de la réunion de Valence ont été assez équilibrés. Pour M. Giraud (EDF), cet équilibre peut s'expliquer par le choix organisationnel de cette réunion par la CPDP, pendant laquelle les participants ont été amenés à énoncer des arguments à la fois en faveur et en défaveur de chaque solution. Il ajoute que les contributions en ligne penchent majoritairement en faveur de la mise en place de seuils de libération.

M. Romary (Orano) ajoute que le plan doit étudier les conditions de mise en œuvre de seuils.

Pour M. Autret (ACRO), les importants besoins en démantèlement à venir obligeront à ouvrir les perspectives de libération à un grand nombre de matériaux TFA, ce qui amènerait à une valeur très importante d'un indicateur de type « Bq/km² ». Par ailleurs, l'argument économique pourrait porter dans ce contexte. Il s'interroge également sur la nécessité de faire évoluer la réglementation actuelle, reposant sur des dérogations au principe de gestion par zonage.

M. Louis (DGEC) indique que la CPDP n'a pas fermé le choix de certaines options et renvoie la décision d'éventuelle mise en place de seuils de libération aux pouvoirs publics. Les travaux du plan pourraient alors se concentrer sur les modalités techniques à mettre en œuvre dans ce contexte.

M. Blavette (FNE) précise que la réutilisation de matériaux TFA uniquement dans la filière nucléaire fait consensus chez FNE. Cette position est différente de celle exprimée par EDF, qui souhaite valoriser les matériaux métalliques TFA sans se limiter à la filière nucléaire.

M. Kassiotis (ASN) ajoute que le groupe de travail du HCTISN sur le sujet donnera certainement des éléments éclairants en matière d'association du public. Le PNGMDR pourrait ainsi se focaliser plutôt sur des sujets d'ordre technique.

4. Sur la définition d'une ou plusieurs filières de gestion des déchets FA-VL

M. Autret (ACRO) indique que ce sujet comporte une grande part d'éthique par rapport à la prise en compte du temps long que nécessite la gestion de ces déchets. Une des avancées pourrait consister à distinguer les choix de gestion selon la nature des déchets FA-VL, dont l'hétérogénéité se prête mal à un traitement unique.

Mme Pellegrini (IRSN) précise qu'un groupe de travail a été mandaté pour l'élaboration d'un guide de sûreté sur les objectifs d'un stockage FA-VL. Elle ajoute que l'ensemble des membres de ce groupe a souhaité continuer à travailler dans un format similaire afin d'avancer les travaux dans une approche par filières de gestion différenciées selon la nature des déchets. La mise en place de ce groupe de travail pourrait être pérennisée en s'inscrivant dans le cadre du PNGMDR.

Mme Elluard (Andra) explique que la démarche de l'Andra consiste à ne plus travailler sur un projet d'unique site de stockage des déchets FA-VL dans l'Aube, mais sur des stratégies de gestion

différenciées. Cette évolution s'explique par l'agrandissement du périmètre initial des déchets à inclure dans un stockage FA-VL. Elle pourrait davantage être clarifiée dans le prochain plan.

M. Autret (ACRO) propose que le prochain plan contienne un tableau clair précisant, pour chaque déchet FA-VL, l'état des lieux des solutions de gestion envisageables.

M. Kassiotis (ASN) ajoute qu'en tout état de cause, les évolutions de l'Andra sur le sujet remettent en question les prescriptions du dernier PNGMDR.

5. Sur la gestion des déchets HA et MA-VL

Mme Elluard (Andra) indique que l'Andra souhaite répondre aux conclusions du débat en accentuant le travail sur le jalonnement du projet Cigéo, le lien avec les autres plans et programmes, et le processus de décision. Elle ajoute que l'Andra a entendu que Cigéo ne préempte pas les travaux sur des alternatives au stockage géologique profond. Elle précise enfin que les discussions sur le projet doivent être poursuivies en concertation locale avec les garants, ainsi qu'en concertation nationale selon les modalités définies par le groupe de travail du HCTISN sur le sujet.

Pour M. Jaquet (CLIS-Bure), le rôle que pourrait tenir le PNGMDR sur Cigéo n'est pas clair, car beaucoup d'initiatives dans des cadres différents sont déjà menées.

M. Autret (ACRO) suggère que le plan pourrait revenir sur les hypothèses fondatrices du choix du stockage géologique profond, par exemple la confiance davantage accordée à la géologie plutôt qu'à l'espèce humaine.

Pour M. Louis (DGEC), il pourrait y avoir une plus-value au fait que le groupe de travail PNGMDR se saisisse de la question des alternatives, dans l'optique proposée par la CNDP qui est de ne pas opposer les deux, compte-tenu de la temporalité du projet Cigéo.

6. Sur la gestion de catégories particulières de déchets

M. Romary (Orano) indique que la gestion à long terme des déchets de Malvési est un sujet pour le PNGMDR. Il ajoute qu'une approche proportionnée aux enjeux doit être adoptée pour la gestion des déchets miniers, et que le débat public a apporté peu d'éclairage sur ce sujet.

M. Louis (DGEC) suggère qu'un recalibrage des sujets traités par le PNGMDR soit effectué dans la prochaine édition afin d'en traiter certains dans le cadre réglementaire couvert par les autorités locales compétentes. Pour M. Autret (ACRO), ce recalibrage n'est pas trivial : se posent les questions du signal envoyé aux parties prenantes sur ces sujets qui relèvent de la stratégie de gestion globale des déchets et donc du PNGMDR et des moyens à constituer pour le suivi dans ce cadre différent.

7. Sur l'intégration de thèmes peu ou pas traités par le PNGMDR (transports, santé, économie, impacts territoriaux)

Pour M. Giraud (EDF), le débat public a montré un besoin d'informations synthétiques et accessibles sur la manière dont sont gérés les déchets radioactifs. L'établissement d'un état des lieux synthétique et accessible des filières de gestion, dont la mise à jour pourrait être annuelle, intégrerait aussi des éléments transverses.

M. Autret (ACRO) souhaite que les conséquences en termes de rejets des différentes options de gestion soient davantage explicitées dans le PNGMDR. Les Essentiels de l'inventaire national de

l'Andra pourrait selon lui constituer une première base d'informations, qui pourrait être complétée par un état des lieux pour chaque matière et déchet radioactifs.

M. Louis (DGEC) indique entendre le besoin d'un état des lieux informatif plus parlant. M. Kassiotis (ASN) ajoute qu'il s'agit désormais d'adopter une méthode qui fasse consensus.

8. Sur la gouvernance du PNGMDR

M. Romary (Orano) suggère tout d'abord une meilleure articulation du PNGMDR avec les autres exercices tels que la PPE. Le grand public pourrait prendre part à l'élaboration du plan, bien qu'un niveau de connaissances minimal soit pour lui un pré-réquis indispensable. Des élus ou des représentants du HCTISN, actuellement absents du processus d'élaboration, pourraient également y être ajoutés.

Le changement de la périodicité du plan, en concordance avec la PPE, fait consensus.

M. Giraud (EDF) estime qu'il faut éviter les redondances et donner de l'importance à la définition de scénarios prospectifs cohérents que le PNGMDR pourrait porter. M. Autret (ACRO) attire l'attention sur le fait que la recherche absolue de cohérence peut parfois aboutir à des non-sens.

Mme Besnard (Wise-Paris) souhaite une meilleure flexibilité des solutions de gestion, notamment par rapport à l'arrêt de réacteurs.

Mme Elluard (Andra) indique que l'Andra est disposée à faire évoluer l'inventaire national en un document plus complet. Elle suggère que les décisions à prendre soient davantage identifiées dans le travail d'élaboration et de suivi des mesures du plan. Elle ajoute que le GT PNGMDR pourrait se doter d'une capacité d'expertise, en étant lié aux groupes d'experts pluralistes intervenant déjà dans les processus de décisions de l'ASN (GP).

Pour M. Giraud (EDF), il est important de conserver l'inventaire national en tant qu'exercice précis et réglementaire des quantités de matières et déchets produites, et de positionner les exercices prospectifs qui demandent plus d'agilité, au niveau du PNGMDR.

M. Autret (ACRO) constate que les associations sont peu représentées physiquement lors des réunions du GT PNGMDR, en comparaison avec les représentants des exploitants.

M. Giraud (EDF) suggère que des travaux plus cadrés et animés que les actuelles réunions du GT PNGMDR soient menés sur des thèmes spécifiques du plan, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre des clarifications de controverses techniques lors de la préparation du débat public.

Concernant l'association du public aux décisions, M. Romary (Orano) émet l'idée d'un appel à candidature à destination du public qui pourrait rédiger une synthèse sur un sujet spécifique, remontant pour la décision.

M. Blavette (FNE) propose de d'abord faire évoluer les pratiques actuelles de préparation des réunions du GT PNGMDR, en expérimentant des propositions d'ordre du jour innovantes. M. Louis (DGEC) indique être ouvert à la tenue de séquences thématiques, abordant d'autres éléments que les études remises dans le cadre du PNGMDR.

M. Jaquet (CLIS-Bure) rappelle que le Groupe Permanent Matières et Déchets Radioactifs (GPMDR) de l'ANCCLI a travaillé par le passé sur la création d'une structure permanente

d'évaluation de la gestion des déchets HA et MA-VL, alliant des représentants nationaux et locaux. M. Blavette (FNE) est également favorable à la mise en place, dans le processus décisionnel des choix de gestion, d'une instance permettant un recalibrage des décisions, avec une temporalité restant à définir. M. Giraud (EDF) émet ses réserves sur la multiplication des instances. Il ajoute que le débat public permet déjà un éclairage sur la manière d'améliorer la gouvernance.

M. Autret (ACRO) insiste sur la nécessité d'impliquer davantage le public, par exemple en sollicitant son avis sur certains sujets. Il reconnaît également les qualités du fonctionnement actuel du GT.